



FICHE D'ADHESION PONDIAQUASUB SAISON 2021 / 2022

La présente fiche d'adhésion doit impérativement être accompagnée de :

- ✓ **la photocopie du certificat médical type** (à télécharger) rempli par le médecin (original à conserver)
- ✓ **le règlement de la cotisation d'adhésion** (chèque à l'ordre de PONDIAQUASUB, chèques vacances)

ACTIVITE PRINCIPALE	APNEE		BIOLOGIE		TECHNIQUE	
NOM ¹						
PRENOM ¹						
DATE DE NAISSANCE ¹			LIEU DE NAISSANCE:			
ADRESSE ¹						
CODE POSTAL			LOCALITE:			
TELEPHONE			ADRESSE EMAIL ² :			
NIVEAU			BREVET:			
NUMERO DE LICENCE (obligatoire si réinscription)						
TIV Technicien d'inspection visuelle	OUI	NON	PERMIS MER		OUI	NON
Autorisation d'utilisation de l'image d'une personne par le club	OUI (Autorisation à remplir)	NON	MONTANT A REGLER Onglet Pratique sur le site			

« Je reconnais avoir pris connaissance des statuts et règlement intérieur du Club ainsi que des statuts et règlements de la Fédération Française d'Etudes et des Sports Sous-Marins, et m'engage à les respecter » ³

Date et Signature :

(De l'adhérent ou du tuteur légal pour les mineurs)

À noter: la cotisation inclut l'assurance responsabilité civile, cependant le club vous conseille de souscrire à une assurance individuelle accident pour couvrir les dommages qui ne seraient pas le fait d'autrui. Des solutions vous sont proposées sur un volet de votre licence.

1. Les renseignements fournis sont enregistrés dans un fichier déclaré à la CNIL sous le numéro 1008601 conformément à la loi du 06 janvier 1978. Les éléments marqués d'un 1 sont obligatoire et transmis à la FFESSM pour l'établissement des licences. Toute personne le désirant peut accéder aux informations la concernant en contactant le secrétaire de l'association et effectuer des rectifications.
2. A usage interne de communication
3. Consultable sur le site du PONDIAQUASUB: <http://pondiaquasub.com/>



Demande d'autorisation
d'utilisation de l'image d'une
personne, saison 2021/2022

Je soussigné(e) :
Demeurant :

Autorise « **PONDIAQUASUB** » à utiliser et diffuser à titre gratuit et non exclusif des photographies me représentant, réalisées pendant les activités du club, ainsi qu'à exploiter ces clichés, en partie ou en totalité, à des fins d'enseignement et de promotion des activités du club susmentionné.

Les photographies susmentionnées sont susceptibles d'être reproduites sur les supports suivants :

- Publication dans une revue, ouvrage ou journal
- Publication pour une publicité
- Présentation au public lors des activités du club
- Diffusion sur le site web intitulé « PONDIAQUASUB » (<http://pondiaquasub.com/>)
- Les comptes officiels des différents réseaux sociaux appartenant au club « PONDIAQUASUB ».

Le bénéficiaire de l'autorisation s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation, et d'utiliser les photographies de la présente, dans tout support à caractère pornographique, raciste, xénophobe ou toute autre exploitation préjudiciable.

Je me reconnais être entièrement rempli de mes droits et je ne pourrai prétendre à aucune rémunération pour l'exploitation des droits visés aux présentes.

Je garantis que je ne suis pas lié par un contrat exclusif relatif à l'utilisation de mon image ou de mon nom.

Pour tout litige né de l'interprétation ou de l'exécution des présentes, il est fait attribution expresse de juridiction aux tribunaux français

Fait à _____, le _____ en deux exemplaires (*dont un pour l'adhérent*).

Signature

Je déclare être en conformité avec la réglementation sanitaire ci-dessous:

Déclinaison des mesures sanitaires pour le sport à partir du 9 août 2021

Ensemble, continuons d'appliquer les gestes barrières

PRATIQUANTS DE LOISIR ET DE COMPÉTITION	
Haut niveau* et professionnel * athlètes inscrits sur les listes ministérielles Élite, Sénior, Relève	Obligation du Pass sanitaire pour les sportifs qui pratiquent dans les ERP intérieurs (ERP X) et de plein air (ERP PA). Exemption pour les compétitions et manifestations sportives (en dehors des ERP) soumises à une procédure de déclaration ou d'autorisation.
Mineurs	Exemption de Pass Sanitaire jusqu'au 30 septembre 2021 quel que soit le lieu de pratique (ERP X, ERP PA, espace public) Pas de limitation de participants (sauf arrêté préfectoral) quel que soit le lieu de pratique (ERP X, ERP PA, espace public) Toutes pratiques autorisées
Majeurs	Obligation de Pass Sanitaire quel que soit le lieu de pratique (ERP X, ERP PA, espace public) sauf pour les activités non soumises à déclaration ou autorisation préfectorale organisées dans l'espace public Pas de limitation de participants (sauf arrêté préfectoral) quel que soit le lieu de pratique (ERP X, ERP PA, espace public) Toutes pratiques autorisées

SIGNATURE DU LICENCIÉ: